



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement

Madrid, 5-6 novembre 2013

Le rôle de la gestion des frontières dans la lutte contre le trafic de migrants

(traduction)





Sommaire

- I. *Types de migration irrégulière*
- II. *Objectifs stratégiques de la Police nationale*
- III. *Coopération avec les pays tiers*
- IV. *Systèmes d'information aux frontières*
- V. *Centres de rétention et rapatriement*





I. Types de migration irrégulière

- **Entrée illégale via les frontières extérieures**
- **Usage de faux/documents falsifiés ou aide extérieure**
- **Entrée légale et séjour prolongé illégalement**
- **Demande de statut de réfugié et séjour prolongé illégalement**





II. Objectifs stratégiques

- **Coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination**
- **Meilleure exploitation des données/renseignements sur le terrain aux niveaux national et international**
- **Modernisation de l'infrastructure de contrôle aux frontières et introduction de nouvelles technologies (« frontières intelligentes »)**
- **Centres de rétention et harmonisation des procédures de rapatriement**





La GIF de l'UE

- Modèle de contrôle d'accès à quatre niveaux
 - Mesures dans les pays tiers
 - Coopération avec les États voisins
 - Contrôles frontaliers
 - Mesures sur le territoire et rapatriement
- Coopération internationale
- Coopération inter-agences

CUERPO NACIONAL DE POLICÍA
Comisaría General de Extranjería y Fronteras





III. Coopération avec les pays d'origine et de transit

- **Objectif:** prévenir et détecter les départs ou le transit de migrants irréguliers
- **Mesures:**
 - Informations/renseignements *in situ* provenant de sources diverses
 - Identifier les zones à risque, les points de départ, les méthodes et les routes des migrants ainsi que les organisations criminelles
 - Programmes de formation spécialisée surtout au niveau opérationnel
 - Activités de coopération opérationnelle sur le terrain
 - Soutien financier pour la gestion des migrants irréguliers (refuges et rapatriement effectif vers le pays d'origine)
- **Résultats:** détection et interception précoces des flux de migrants aux frontières des pays d'origine et effet dissuasif sur les candidats-migrants et les organisations criminelles impliquées



Coopération internationale

- Frontex
- Europol
- Interpol





IV. Systèmes d'information aux frontières

Systemes d'information



CUERPO NACIONAL DE POLICIA
Comisaría General de Extranjeria y Fronteras

- **SIS**
Diffuse des alertes concernant les ressortissants de pays tiers interdits d'accès ou de séjour
- **API**
Transmet aux autorités nationales les données sur les passagers fournies par les compagnies aériennes
- **i-FADO**
Contient les informations essentielles pour la vérification des documents
- **EURODAC**
Base de données biométriques pour la comparaison des empreintes digitales des ressortissants hors-UE





VIS

- **Système pour l'échange de données sur les visas de courte durée. Les données sont extraites du formulaire normalisé de demande de visa et de la vignette-visa**



Éléments biométriques

- **Vérification et identification des demandeurs de visas**
identité du titulaire du visa
authenticité du visa
- **Photographie et 10 empreintes digitales à plat**
- **Vérification aux points de passage frontaliers et sur le territoire**
- **Accès réservé aux autorités**



Contrôle automatique des frontières A.B.C

- Portes et sas automatisés pour le passage des frontières



- Citoyens de l'UE titulaires de passeports électroniques



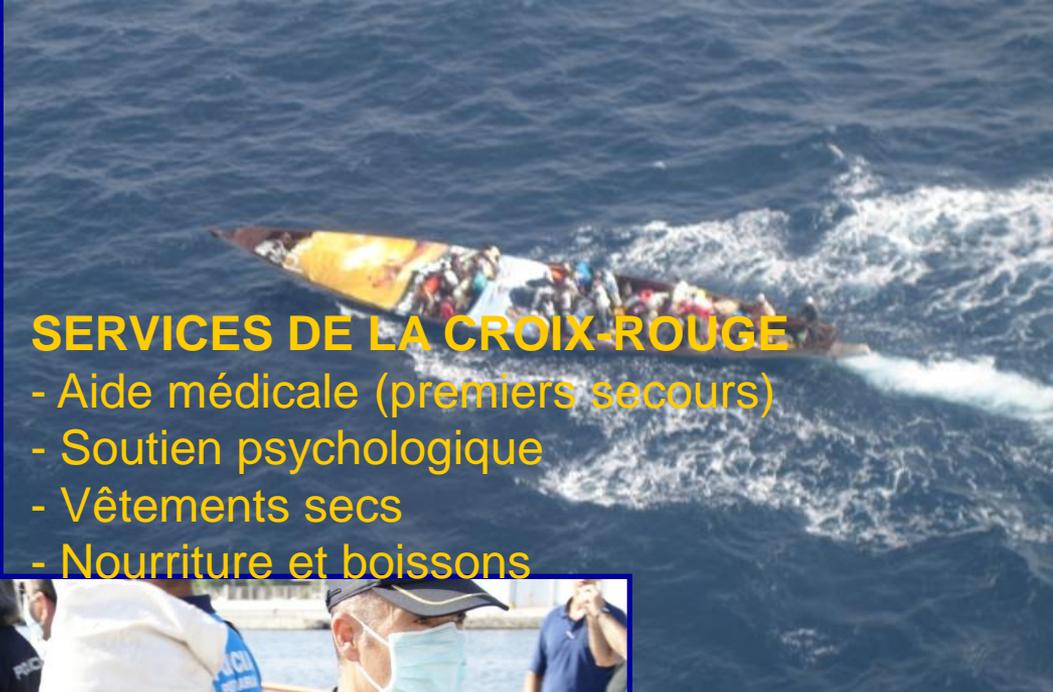




Technologies futures

- **PNR** Passenger Name Record (données personnelles passagers)
- **Systeme entrée/sortie (EES)**
-Enregistre de façon électronique les données relatives à l'ENTRÉE et à la SORTIE des ressortissants de pays tiers détenteurs d'un visa Schengen de courte durée
- **Programme d'enregistrement des voyageurs**
Programme centralisé permettant la simplification des contrôles aux frontières pour les ressortissants de pays tiers





SERVICES DE LA CROIX-ROUGE

- Aide médicale (premiers secours)
- Soutien psychologique
- Vêtements secs
- Nourriture et boissons



V. Aide humanitaire, centres de rétention et procédures de rapatriement





CENTRES DE RÉTENTION POUR LES ÉTRANGERS

- Objectif: PRÉVENTION
- Internement: SUR ORDRE JUDICIAIRE
- CONTRÔLE JUDICIAIRE permanent
- Centre de rétention: 5 (péninsule), 3 (îles Canaries)
- Structures publiques (PAS DES PRISONS)





CENTRES DE RÉTENTION POUR LES ÉTRANGERS

- **Durée maximale du séjour: 60 JOURS**
(législation espagnole)
- **Présence d'ONG**
- **Coordination des compétences (Moi)**
- **Aide médicale**
- **Services sociaux** (organisme public ou ONG)





RAPATRIEMENT

- Droits fondamentaux et principe du non-refoulement
- Rapatriements en derniers cours (conditions d'entrée, de séjour ou de résidence)
- Système de suivi (Ombudsman)
- Intégrité familiale et rapatriement de la famille dans le pays d'origine
- Aide spécifique pour les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés
- Programmes de retour volontaire

CUERPO NACIONAL DE POLICÍA
Comisaría General de Extranjería y Fronteras



Fin de la presentación

CUERPO NACIONAL DE POLICÍA
Comisaría General de Extranjería y Fronteras



**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**

